

MERCREDI 14 FÉVRIER 2018

Procès-Verbal d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue dans la salle du Conseil, située au 702, chemin de Boileau, à Boileau, Québec, le mercredi 14 février 2018 à 20 heures. Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Meyer

SONT PRÉSENT :

Wayne Conklin	Marc Ballard
Jean-Marc Chevalier	Barbara Mapp

EST ABSENT : Marc St-Aubin

DÉMISSION : Cathy Viens

Linda Nagant, secrétaire-trésorière adjointe est également présente.

14 contribuables assistent à la séance.

Le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par la secrétaire-trésorière à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. L'ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2018 — séance régulière
 - 3.2. Adoption du procès-verbal du 29 janvier 2018---séance extraordinaire
4. Période de questions.
5. Rapports.
 - 5.1. Rapport du Maire des activités pour le mois de janvier 2018.
 - 5.2. Rapport de la secrétaire-trésorière adjointe
 - 5.3. Rapports des travaux de voirie
 - 5.3.1. Rapport de voirie du mois de janvier 2018.
6. Finances
 - 6.1. Pour adopter les comptes fournisseurs du mois de janvier 2018.
7. Correspondances
8. Affaires nouvelles
 - 8.1. Pour l'octroi d'une subvention au Club de la Bonne Entente de Boileau
 - 8.2. Pour l'adoption et la transmission au Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports de la reddition de compte pour le programme d'aide à l'entretien du réseau local (PAERL)
 - 8.3. Pour approuver les dépenses pour les travaux effectués sur le chemin Maskinongé dans le cadre du Programme Réhabilitation du Réseau Routier local volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL no. dossier 2015-109)
 - 8.4. Pour amender la résolution 17-12-223
 - 8.5. Pour amender la résolution 17-12-237
 - 8.6. Pour approuver la liste des immeubles devant faire l'objet d'une vente pour taxes et pour un mandat a la directrice générale ou son représentant à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes
 - 8.7. Pour une lettre d'appui à la coopérative de solidarité cafétéria LJP
 - 8.8. Pour l'achat de deux conteneurs d'une dimension de quatre verges
 - 8.9. Pour l'achat de pneus avant pour la rétrocaveuse (pépine)
 - 8.10. Pour l'acceptation de la démission de Mme Cathy Viens au siège #4
 - 8.11. Pour l'embauche de Mme Cathy Viens à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Boileau
 - 8.12. Pour la nomination d'une mairesse ou d'un maire suppléant

9. Période de questions
10. Clôture de la séance.

1. OUVERTURE

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 20 h 03

18-02-019 2. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

L'ordre du jour suivant soit adopté avec dispense de lecture et que le point 8.9 soit reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité les conseillers.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

18-02-020 3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2018 — SÉANCE RÉGULIÈRE

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 10 janvier 2018, séance régulière l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance ;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par M. Jean-Marc Chevalier
et **RÉSOLU**

QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2018 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

18-02-021 3.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2018

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 29 janvier 2018, séance extraordinaire l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance ;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par M. Marc Ballard
et **RÉSOLU**

QUE :

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2018 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens présents.

5. RAPPORTS

5.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire dépose et fait la lecture de son rapport des activités du mois de janvier 2018.

5.2 Rapport de la secrétaire-trésorière adjointe

Au mois de janvier 2018, des dépôts ont été effectués pour un montant de 214.928.99 \$ et nous avons un montant de 4 466.38 \$ en chèque postdaté pour 2018.

5.3 Rapport des travaux de voirie

5.3.1 Rapport de voirie du mois janvier 2018

Mme Linda Nagant dépose un rapport des travaux de voirie effectués pour le mois de janvier 2018, lequel sera classé aux archives # 102-102-03

6. FINANCES

18-02-022 6.1. POUR ADOPTER LES COMPTES FOURNISSEURS DU MOIS DE JANVIER 2018

Il est **PROPOSÉ** par M. Marc Ballard
et **RÉSOLU**

QUE :

Les comptes à payer du mois de janvier 2018 d'une somme de 138 643.38 \$ soient payés, et que la secrétaire-trésorier adjointe soit autorisée à débiter les affectations budgétaires concernées du budget 2018.

Le maire demande le vote sur cette proposition

Vote pour :

Wayne Conklin
Marc Ballard
Jean-Marc Chevalier

Vote contre :

Barbara Mapp

Adoptée sur division

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Linda Nagant, secrétaire-trésorière adj.

7. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire Robert Meyer fait état des correspondances reçues au cours du mois.

8. AFFAIRES NOUVELLES

18-02-023

8.1 POUR L'OCTROID D'UNE SUBVENTION AU CLUB DE LA BONNE ENTENTE DE BOILEAU

ATTENDU que la Municipalité considère important d'épauler financièrement le Club de la Bonne Entente ;

ATTENDU qu'une demande d'aide a été formulée par le Club de la Bonne Entente dans le but d'obtenir une aide financière pour défrayer les coûts représentés par le renouvellement du permis de boisson ;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Jean-Marc Chevalier
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité octroie une aide financière de 440 \$ au club de la Bonne Entente de Boileau.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

ABSTENTION : M. WAYNE CONKLIN S'ABSTIENT DE VOTER

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Linda Nagant, secrétaire-trésorière adj.

18-02-024

8.2 POUR L'ADOPTION ET LA TRANSMISSION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DE LA REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (PAERL)

ATTENDU que le Ministère des Transports a versé une compensation de 203 006 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU que la présente résolution est accompagné de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant

l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

18-02-025

8.3 POUR APPROUVER LES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LE CHEMIN MASKINONGÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL NO DOSSIER 2015-109)

ATTENDU que des travaux de décohesionnement, de mise en forme, de retraitement de type II, de recouvrement par enrobé, de rechargement des accotements chemin Maskinongé dans le cadre d'une subvention de 135 137 \$ pour le Programme Réhabilitation du réseau routier local volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL2015-109);

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Marc Ballard
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil approuve les dépenses pour les travaux effectués sur le chemin pour un montant subventionné de 135 137 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

QUE :

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur un chemin dont la gestion incombe à la municipalité de Boileau;

ET QU' :

Un dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

18-02-026

8.4 POUR AMENDER LA RÉOLUTION 17-12-223

ATTENDU que la résolution 17-22-223 à la ligne 3 concernant le taux de l'IPC d'octobre à octobre qui devrait être de 1.4 % au lieu de 0.1 %

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Jean-Marc Chevalier
et **RÉSOLU**

QUE :

La ligne 3 de la résolution soit changée pour l'année en cours de 1.4 %

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

18-02-027

8.5 POUR AMENDER LA RÉSOLUTION 17-12-237

ATTENDU que la résolution 17-12-237 n'indique pas que Mme Cathy Viens n'a pas participé au vote puisque M. Keith Currie est son conjoint

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Mme Barbara Mapp
et **RÉSOLU**

QUE :

la mention « Mme la conseillère Cathy Viens s'abstient de voter »

ET QUE

La mention « Adoptée à l'unanimité par les conseillers » soit changée par « Adoptée à la majorité par les conseillers »

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

18-02-028

8.6 POUR APPROUVER LA LISTE DES IMMEUBLES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE VENTE POUR TAXES ET POUR UN MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL OU SON REPRÉSENTANT À ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU Le secrétaire-trésorier soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la corporation, à la date du 14 juin 2018, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

ATTENDU que la municipalité de Boileau peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxe ;

ATTENDU que ce conseil croit opportun d'autoriser le secrétaire-trésorier ou un représentant à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Jean-Marc Chevalier
et **RÉSOLU**

QUE :

Ledit état soit et est approuvé par le conseil et que le secrétaire-trésorier soit et est enjoint de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de Comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

ET QUE :

Conformément aux dispositions du code municipal, ce conseil autorise le secrétaire-trésorier ou un représentant à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 14 juin 2018, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

18-02-029 8.7. POUR UNE LETTRE D'APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ CAFÉTÉRIA LJP

ATTENDU l'importance de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau comme institution d'enseignement secondaire régionale ;

ATTENDU l'importance accordée à notre population à la saine alimentation ;

ATTENDU le respect de la *Politique-Cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif* mis de l'avant dans le menu offert par la cafétéria de LJP;

ATTENDU la présence de 3 commerces de restauration rapide en face de LJP ;

ATTENDU la fermeture imminente de la Coopérative de solidarité cafétéria L.J.P pour faute de rentabilité à la fin de juin 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Marc Ballard
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité de Boileau appuie les démarches de la Coopérative de solidarité cafétéria L.J.P auprès du MEES afin que celle-ci soit incluse dans les critères d'octroi de subvention du programme pour Un Virage Santé à l'École.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

18-02-030 8.8. POUR L'ACHAT DE DEUX CONTENEURS D'UNE DIMENSION DE QUATRE VERGES

ATTENDU que la municipalité a décidé de changer les nombreux bacs collectifs entassés dans les cercles de virage et autres endroits stratégiques sur notre territoire, de façon à accélérer le temps de collecte ;

ATTENDU que la cible pour 2018 est le cercle de virage à l'impasse des Chevreuils ;

ATTENDU que la municipalité a déjà procédé à des changements en 2017 à deux endroits dans la municipalité et cette dernière en est satisfaite;

ATTENDU qu'un important problème de nuisance incombe à cet endroit;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil mandate la directrice générale, secrétaire-trésorière à procède à l'achat de deux conteneurs (recyclage et matières résiduelles) de 4 verges, au coût de 1 525 \$ chacun plus taxes et transport à « Les soudures Giromac » pour remplacer les nombreux bacs collectifs au cercle de virage de l'impasse Chevreuil.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Linda Nagant, secrétaire-trésorière adj.

18-02-031

8.9 POUR L'ACHAT DE PNEUS AVANT POUR LA RÉTROCAVEUSE (PÉPINE)

REPORTÉ

18-02-032

8.10 POUR L'ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MME CATHY VIENS AU SIÈGE #4

ATTENDU que Madame Cathy Viens a remis aux membres du Conseil sa démission à titre de conseillère municipale au siège #4 en date du 8 février 2018;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** M. Jean-Marc Chevalier
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil accepte la démission de Madame Cathy Viens en date du 7 février 2018.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

18-02-033

8.11 POUR L'EMBAUCHE DE MME CATHY VIENS À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOILEAU.

ATTENDU la démission de Monsieur Michel Grenier à titre de directeur général et secrétaire-trésorier en date du 11 janvier 2018 prenant effet le 7 février 2018;

ATTENDU qu'une offre d'emploi pour le poste a été publiée dans les journaux locaux;

ATTENDU que la candidature de Madame Cathy Viens a été retenue majoritairement par les membres du conseil municipal ;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Marc Ballard
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil de la Municipalité Boileau procède à l'embauche de Madame Cathy Viens à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

QUE :

Suite à une évaluation du comité administratif, le Conseil autorise monsieur le maire, Robert Meyer a procédé à la signature d'un contrat de travail entre les parties afin d'y consigner les différentes conditions de travail et les modalités applicables ;

QUE :

Madame Cathy Viens soit nommée administratrice principale pour le compte bancaire de la caisse Desjardins et qu'elle puisse signer les chèques bancaires pour et au nom de la Municipalité ;

QUE:

Conséquemment aux tâches, fonctions et responsabilités qui soient dévolues par la loi à Madame Cathy Viens à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière, que celle-ci puisse signer tous autres documents nécessaires à sa fonction pour le bon fonctionnement de la Municipalité.

ET QUE:

Madame Cathy Viens peut entrer en fonction à partir du 19 février prochain.

Le maire demande le vote sur cette proposition

Vote pour :

Wayne Conklin
Marc Ballard
Jean-Marc Chevalier

Vote contre :

Barbara Mapp

Adoptée sur division

18-02-034

8.12 POUR LA NOMINATION D'UNE MAIRESSE OU D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU que Mme Cathy Viens a démissionné de ses fonctions;

ATTENDU que Mme Viens avait été nommée à titre de mairesse suppléante;

ATTENDU que selon les dispositions du code municipal du Québec, un conseil doit nommer une mairesse ou une maire suppléante ;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Mme Barbara Mapp
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil de la Municipalité Boileau nomme M. Jean-Marc Chevalier à titre de maire suppléant.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

18-02-035

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

La présente séance soit et est levée à 9h20

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Robert Meyer
Maire

Linda Nagant
Secrétaire-trésorier adjointe

Lors de la séance plénière du 7 février 2018, tenue de 18h à 20h, étaient présents le maire M. Robert Meyer et les membres suivants :

Wayne Conklin
Marc St-Aubin
Jean-Marc Chevalier

Marc Ballard
Cathy Viens
Barbara Mapp

La directrice générale adjointe et inspectrice en bâtiment et environnement, Amélie Vaillancourt-Lacas était également présente.
